

## ANNEXE .ONG/NGO - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES EXTENSIONS .ONG/NGO

version 2.0 du 19 Mars 2025

En complément du [Contrat d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi](#), l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .ONG/NGO supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre site internet](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans le Contrat d'enregistrement de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

### Article .ONG/NGO.1. Organisation du nommage

.ONG/NGO sont des extensions génériques de premier niveau (gTLD) dédiés aux organisations non gouvernementales.

Les différents intervenants sont :

- Autorité de tutelle:  
**ICANN:** <https://www.icann.org>
- Registre:  
**Public Internet Registry (PIR):** <https://pir.org>
- Opérateur Technique du Registre :  
**Identity Digital:** <https://www.identity.digital>
- Registrar:  
**Gandi:** <https://www.gandi.net/>

Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

### Article .ONG/NGO.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .ONG/NGO Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques aux .ONG/NGO, définies par l'ICANN et Public Internet Registry, consultables aux adresses suivantes :

- Politiques du registre : <https://pir.org/our-impact/ngo-ong-policy/>
- Politiques de l'ICANN : <https://www.icann.org/consensus-policies-en>

Ces documents, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre interface, Vous lient au Registre du .ONG/NGO. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Les contrats entre l'ICANN et le Registre pour les extensions et .ONG/NGO sont disponibles aux adresses suivantes :

.NGO: <https://www.icann.org/en/registry-agreements/details/ngo>  
.ONG: <https://www.icann.org/en/registry-agreements/details/ong>

### Article .ONG/NGO.3. Conditions Particulières

Nos conditions particulières sont disponibles ici :

- [.ONG](#)
- [.NGO](#)

#### Conditions d'éligibilité

Les noms de domaine .ONG/NGO sont réservés aux organisations non gouvernementales.

Une organisation non gouvernementale doit répondre à tous les critères suivants :

**1. Agir dans l'intérêt général.** Que ce soit en faveur de l'éducation ou de la santé, de l'environnement ou des droits de l'homme, les membres de la communauté .ONG/NGO œuvrent pour le bien de l'humanité et/ou la préservation de la planète et n'encouragent pas la discrimination ou le sectarisme.

**2. Entités à but non lucratif.** Alors que de nombreuses ONG s'engagent dans des activités commerciales ou génèrent des revenus pour soutenir leurs missions, les membres de la communauté .ONG/NGO ne reconnaissent pas les bénéfices et ne retiennent pas les gains.

**3. Influence limitée des gouvernements.** Reconnaisant que de nombreuses ONG ont des interactions importantes avec le gouvernement, notamment pour des raisons de financement (ce qui peut inclure la réception de fonds gouvernementaux pour soutenir leurs programmes), les membres de la communauté .ONG/NGO décident de leurs propres politiques, dirigent leurs propres activités et sont indépendants du contrôle direct du gouvernement ou de la politique.

**4. Acteurs indépendants.** Les membres de la communauté .ONG/NGO ne doivent pas être des partis politiques ni faire partie d'un gouvernement. La participation aux travaux d'une .ONG/NGO est volontaire.

**5. Organisations actives.** Les membres de la communauté .ONG/NGO poursuivent activement et régulièrement leurs missions. Les membres doivent également utiliser activement le nom de domaine .NGO ou .ONG dans le DNS (c'est-à-dire développer un site web, des services de courrier électronique).

**6. Structuré.** Les membres de la communauté .ONG/NGO, qu'ils soient grands ou petits, fonctionnent de manière structurée (par exemple, en vertu de statuts, de codes de conduite, de normes organisationnelles ou d'autres structures de gouvernance).

**7. Légalité.** Les membres de la communauté .ONG/NGO agissent avec intégrité dans les limites de la loi.

Le Registre a déterminé que les organisations constituées en vertu des lois de la Chine ne répondent pas aux critères « influence limitée du gouvernement » et « acteurs indépendants ». En conséquence, les candidats à l'enregistrement de Chine et de ses territoires ne doivent pas enregistrer les noms de domaine .NGO et .ONG, car ils ne répondront pas aux critères d'éligibilité de PIR. Si PIR découvre qu'un nom de domaine .NGO ou .ONG est enregistré par une organisation organisée selon les lois de la République populaire de Chine (ou de l'un de ses territoires), PIR supprimera le nom de domaine parce qu'il ne répond pas à ses critères d'admissibilité.

#### Politique de sélection du nom

Le nom de domaine doit correspondre :

- au nom (en son entier ou de manière partielle) de l'ONG/NGO, au nom sous lequel l'ONG/NGO exerce habituellement son activité ;
- à un acronyme représentant l'ONG/NGO ;

- à un nom qui décrit généralement l'ONG/NGO ou permet de la reconnaître ; ou
- à un nom un nom lié à la mission ou aux activités spécifiques de l'ONG.

#### Procédure de vérification

**Le Registre effectue des audits des enregistrements de domaines .NGO et .ONG et se réserve le droit d'annuler, de transférer ou de modifier un nom de domaine, conformément aux politiques de PIR et à d'autres exigences légales. Le Registre procédera à un audit des enregistrements de domaines .NGO et .ONG s'il reçoit une plainte selon laquelle la présente politique a été violée.**

1. Les bureaux d'enregistrement (*Registrar*) seront informés d'un audit et invités à recueillir les coordonnées de l'ONG du déclarant ainsi que la preuve de son statut d'organisme caritatif.
2. Le Registre peut vérifier le statut de l'ONG et demander des informations supplémentaires si nécessaire. Le registre peut vérifier le statut de l'ONG et demander des informations supplémentaires si nécessaire (par exemple, des listes gouvernementales, des documents d'entreprise (par exemple, des statuts), des documents fiscaux ou d'autres documents attestant du statut caritatif de l'entité et de son travail au sein de la communauté qu'elle sert).
3. Les bureaux d'enregistrement ont 30 jours pour répondre ; si le registrant ne satisfait pas aux exigences, son domaine sera supprimé sans remboursement.
4. Si le registrant ne répond pas dans les 30 jours, son domaine sera placé en ServerHold (i.e. : suspendu).

#### Article .ONG/NGO.4. Termes réservés

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement :

- Politique du Registre : <https://pir.org/our-impact/reserved-names-policy/> (*Reserved Names Policy*)
- Termes réservés ICANN : <https://www.icann.org/en/registry-agreements/details/ngo>  
<https://www.icann.org/en/registry-agreements/details/ong> (specification 5. schedule of reserved names)

#### Article .ONG/NGO.5. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un nom de domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

#### Article .ONG/NGO.6. Tarifs

Notre grille tarifaire peut être consultée via :

<https://www.gandi.net/fr/domain/tld>

- [.ONG](#)
- [.NGO](#)

Les noms de domaine « Premium » font l'objet de tarifs spécifiques tels qu'affichés sur Notre site web lors de Votre commande.

#### Article .ONG/NGO.7. Données personnelles

Vous consentez à l'utilisation, à la copie, à la distribution, à la publication, en particulier dans la base de données [Whois](#) publique du Registre le cas échéant, à la modification et à tout autre traitement de vos données personnelles par le Registre, son prestataire technique et leurs représentants et agents aux fins de la fourniture de services de registre tels que définis dans l'accord de registre avec l'ICANN et conformément à la politique du Registre en matière de protection de la vie privée.

#### Article .ONG/NGO.8. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les procédures de résolution des litiges UDRP (*Uniform Dispute Resolution Policy*) et URS (*Uniform Rapid Suspension System*) de l'ICANN pour les noms de domaine .ONG/NGO, **auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.**

Vous pouvez consulter la documentation générale sur la procédure UDRP aux adresses suivantes :

- Règlement ICANN concernant les litiges : <https://www.icann.org/resources/pages/dndr-2012-02-25-en>
- Explication sur l'UDRP : <https://www.icann.org/resources/pages/dndr-2012-02-25-en-udrp>
- Principes directeurs UDRP : <https://www.icann.org/resources/pages/help/dndr/udrp-en>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs : <https://www.icann.org/resources/pages/providers-6d-2012-02-25-en>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : <https://www.icann.org/urs-en>

Le Registre a également mis en place une procédure de résolution des litiges RDRP (*Restriction Dispute Resolution Policy*) relative aux conditions d'éligibilité, **que Vous vous engagez à respecter intégralement** : <https://www.icann.org/rrdrp-en>

#### Article .ONG/NGO.9. Transfert (changement de Registrar)

La procédure de transfert peut être initiée sur Notre Interface. Avant de demander le transfert du nom de domaine, assurez-vous que Vous disposez du code d'autorisation du nom de domaine (fourni par Votre Registrar actuel), et que Votre nom de domaine :

- n'a pas un statut TransferProhibited,
- n'expire pas prochainement (Nous Vous recommandons d'initier la demande de transfert au moins 1 mois avant son Expiration),
- a été créé au moins 60 jours avant la demande,
- n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

La réalisation du transfert nécessite Votre confirmation (par e-mail).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

#### Article .ONG/NGO.10. Changement de Propriétaire

La procédure de changement de propriétaire est disponible sur Notre Interface et nécessite la confirmation des deux parties par e-mail.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du nom de domaine.

#### Article .ONG/NGO.11. Processus de destruction

**À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le nom de domaine passe en statut "RedemptionPeriod",

pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du nom de domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le nom de domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le nom de domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

#### **Article .ONG/NGO.12. Vos déclarations et garanties**

Vous vous engagez à fournir et à maintenir des coordonnées personnelles exactes, fiables et à jour. A défaut, le Registre pourra supprimer Votre nom de domaine.

En soumettant une demande d'enregistrement ou de modification, Vous reconnaissez que :

- les déclarations que Vous avez faites dans Votre demande d'enregistrement sont complètes et exactes ;
- à Votre connaissance, l'enregistrement du nom de domaine ne porte pas atteinte ou ne viole pas les droits d'un tiers ;
- Vous n'enregistrez pas le nom de domaine dans un but illicite ;
- Vous n'utiliserez pas sciemment le nom de domaine en violation des lois ou règlements applicables ;
- L'enregistrement de Votre nom de domaine n'enfreint pas et n'enfreindra pas les termes et conditions des Restrictions d'enregistrement du .ONG/NGO. Il Vous incombe de déterminer si l'enregistrement de Votre nom de domaine enfreint ou viole les droits d'autrui. Il est également de Votre responsabilité de déterminer si l'enregistrement de Votre nom de domaine enfreint les critères d'éligibilité et les conditions d'enregistrement du Registre.

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que la distribution de logiciels malveillants, l'exploitation abusive de botnets, le phishing, le piratage, la violation de marques ou de droits d'auteur, les pratiques frauduleuses ou trompeuses, la contrefaçon ou toute autre activité contraire au droit applicable sont expressément interdits. A défaut de respecter cette disposition, Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre la poursuite pour le préjudice causé aux tiers et aux sanctions prévues par la loi applicable.

Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre, ses sociétés affiliées et filiales, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, directeurs, préposés, cocontractants, prestataires, agents et mandataires contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats (y compris en appel), découlant ou en relation avec Votre nom de domaine, y compris, notamment le choix, l'enregistrement, le renouvellement, la destruction, le transfert ou l'utilisation de Votre

nom de domaine ou toute violation des règles régissant l'enregistrement d'un nom de domaine. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

#### **Article .ONG/NGO.13. Exclusion de responsabilité et intervention du Registre**

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé s'il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, suspendre, transmettre à un tiers ou placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre nom de domaine ou toute transaction :

- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- afin d'établir, revendiquer ou défendre les droits du Registre ou d'un tiers, ou d'éviter toute responsabilité civile ou pénale, réelle ou potentielle du Registre, ses sociétés affiliées, filiales, cocontractants, administrateurs, directeurs, représentants, préposés ou actionnaires, ou résultant de dommages causés à ces personnes ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar ;
- conformément aux conditions générales et contrats du Registre ;
- Dans le cadre de la procédure de validation.

Le Registre est également autorisé à placer Votre nom de domaine en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire si Votre nom de domaine fait l'objet d'un litige pendant.

Vous acceptez être lié aux termes et conditions de la période initiale de lancement du .ONG/NGO incluant de manière non-limitative la procédure RDRP, les mécanismes de protection des droits et les procédures de résolution des litiges afférentes, et à reconnaître en sus que le Registre n'est pas responsable de toute perte ou dommage résultant des procédures engagées liées à la RDRP, les mécanismes de protection des droits et les procédures de résolution des différends, qui incluent de manière non limitative :

- Votre capacité ou Votre incapacité à obtenir l'enregistrement d'un nom de domaine pendant cette période,
- les résultats de tout différend concernant l'issue d'une procédure de résolution des litiges.

- fin de l'annexe .ONG/NGO